



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2020-113

PUBLIÉ LE 3 AVRIL 2020

# Sommaire

**Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris**

75-2020-04-03-005 - Arrêté portant réquisition de locaux (20ème arrondissement) (3 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

75-2020-04-03-005

Arrêté portant réquisition de locaux (20ème  
arrondissement)



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS

## **ARRETE N°**

### **portant réquisition de locaux**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1 ;

Considérant que l'offre actuelle en places d'hébergement ne suffit pas à répondre à la demande d'hébergement exprimée ;

Considérant qu'au vu de l'urgence de la situation, le recours à la réquisition de locaux s'impose afin de prévenir tout trouble éventuel au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publique ;

Considérant que l'Hôtel Mama Shelter Paris East situé 109 rue de Bagnolet 75020 Paris peut remplir immédiatement les conditions d'un hébergement digne pour ces populations ;

Considérant que, compte tenu de l'ensemble de ces circonstances, le Préfet est fondé à mettre en oeuvre le pouvoir qu'il tient de l'article L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, assurant les fonctions de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

## ARRETE

**Article 1 :** L' Hôtel Mama Shelter Paris East situé 109 rue de Bagnolet 75020 Paris est réquisitionné.

**Article 2 :** Les locaux désignés en annexe du présent arrêté sont réquisitionnés à compter du 6 avril 2020 pour une durée pouvant aller jusqu'au 30 mai 2020.

**Article 3 :** Le propriétaire de l'hôtel sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté.

Les modalités opérationnelles feront l'objet d'une convention entre les services de l'Etat et l'association Habitat et Humanisme dont le siège social est situé 69 chemin de Vassieux 69 647 Caluire et Cuire.

**Article 4 :** A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

**Article 5 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 6 :** La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, assurant les fonctions de directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France, directeur de la DRIHL Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Paris, le vendredi 3 avril 2020

Le Préfet de la Région Ile-de-France  
Préfet de Paris

Signé

Michel CADOT

## **ANNEXE**

### **Désignation des locaux requis**

Commune : Paris 20ème

Rue : rue de Bagnolet

N° : 109

Description : Hôtel Mama Shelter Paris East d'une capacité de 100 places